

**Paris, le 15 avril 2020**

**Réunion du comité technique central**

**Le comité technique (CT) central a tenu vendredi 10 avril sa première réunion à distance en conférence téléphonique (comme les quatre CHSCT centraux tenus depuis mi-mars). L’ordre du jour de cette réunion portait sur le mode de fonctionnement du CT central pendant la période de confinement et sur les règles de gestion RH avec un focus particulier sur celles relatives aux congés et au télétravail. Cette réunion a également permis de présenter le dispositif d’appel aux agents volontaires pour renforcer les services assurant des missions essentielles.**

En ***matière de congés***, il a été rappelé le rôle du chef de service en matière d’organisation du travail, renforcé dans la période actuelle. Il a été précisé que les agents étaient invités à poser des congés pendant la période de confinement lorsque les nécessités de service le permettent. Les ASA n'ont pas vocation à remplacer les congés posés et validés. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les directions sont invitées à examiner ces demandes avec bienveillance. Enfin, il a été rappelé que la prise de congés à l’issue de la période de confinement devra tenir compte nécessairement des contraintes de fonctionnement des services et permettre la continuité du service public. Une séance de CT spécifique se tiendra lorsque les conditions du déconfinement seront connues.

S’agissant du ***télétravail*** qui concerne actuellement près de 15 000 agents de la collectivité parisienne, le cadre réglementaire, les modalités d’organisation et les outils mis à disposition des agents ont été présentés ainsi que les bonnes pratiques à observer par les agents (cliquer[**ici**](https://intraparis.mdp/intraparis/jsp/site/Portal.jsp?page_id=3254%20Nomades) si vous accédez à IntraParis via ***MonBureau*** et [**là**](https://nomades.apps.paris.fr/intraparis/jsp/site/,DanaInfo=intraparis.mdp,SSL+Portal.jsp?page_id=3254) si vous y accédez via ***Nomades***). Par ailleurs, il a été rappelé qu’il appartenait aux chefs de service de déterminer le temps de travail quotidien de leurs collaborateurs et que ce temps pouvait être amené à évoluer en fonction de la durée de la période de confinement.

Le dernier point évoqué concernait le ***dispositif d’appel aux agents volontaires*** pour renforcer les équipes qui assurent des missions essentielles pendant la période de l’épidémie du Covid 19 et l’organisation mise en place pour gérer les candidatures et les demandes de renforts des directions. A la date du 9 avril, ce sont plus de 2 000 agents qui se sont portés volontaires pour travailler au CAS-VP, à la DASES ou dans une autre direction sur l’une des 32 missions prioritaires qui ont été répertoriées. Ces chiffres traduisent le formidable effort de solidarité des agents de la Ville pour prêter main forte à leurs collègues et leur attachement aux valeurs du service public.

Enfin, le CT central a validé plusieurs règles de fonctionnement de l’instance pendant cette période en s’appuyant notamment sur les recommandations de la direction générale de l’administration et de la fonction publique relatives aux réunions à distance des instances de dialogue social pendant le durée de l’état d’urgence sanitaire.

Une nouvelle réunion du CT central est prévue le 24 avril, sauf circonstances particulières qui justifieraient une date plus rapprochée.